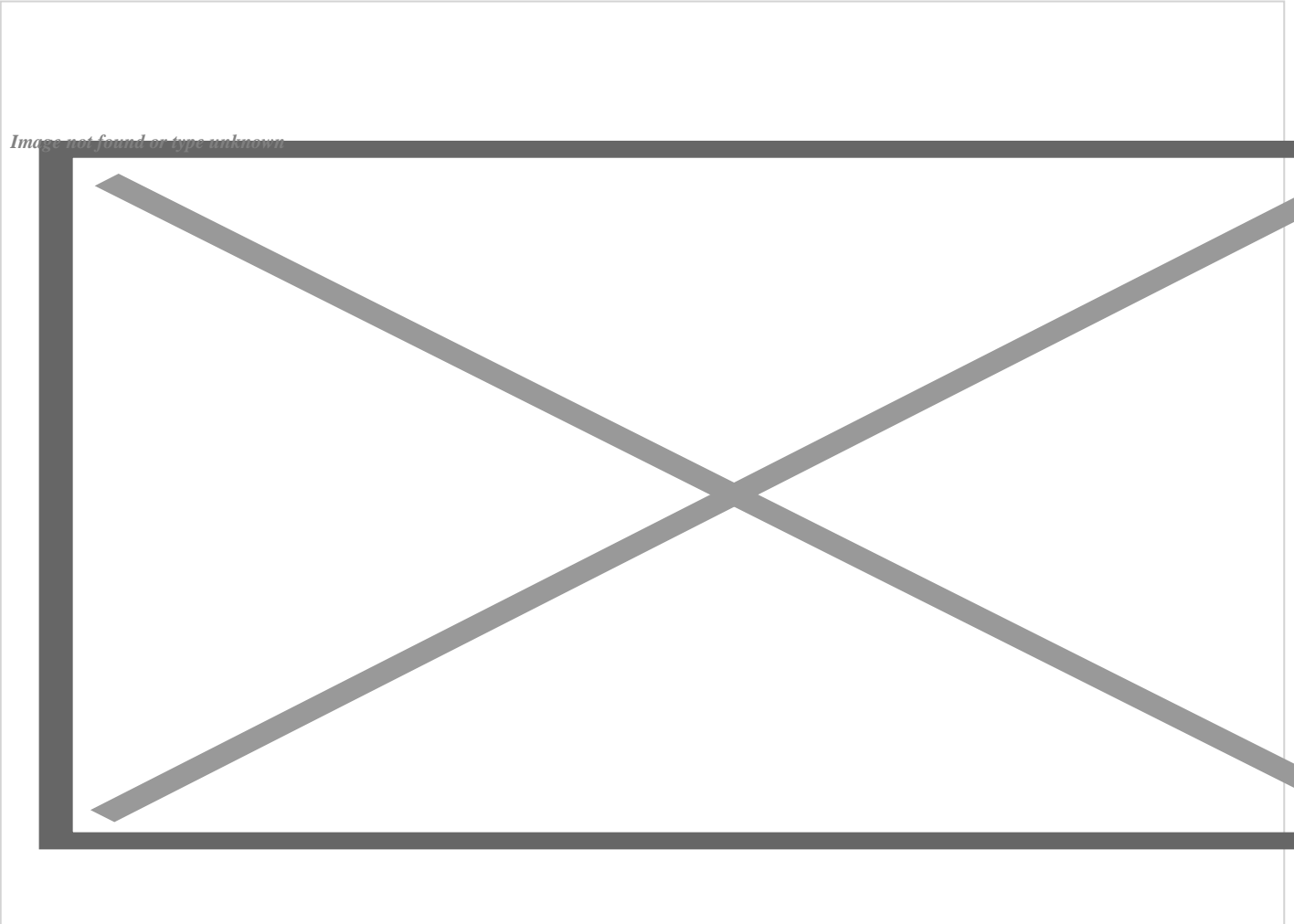


18e victoire de Lula devant la justice brésilienne



Brasilia, 7 septembre (RHC) La justice du District Fédéral (DF) a classé une affaire pénale contre l'ancien président Luiz Inácio Lula da Silva sur la remise de ressources de la Banque Nationale de Développement Social pour des travaux en Angola.

La défense du fondateur du Parti des travailleurs (PT) a assuré que cette décision a été la 18e victoire 18 obtenue pour mettre fin à des poursuites et des enquêtes pénales en l'absence de toute raison de culpabilité et la présentation de preuves de l'innocence de l'ancien dirigeant.

Il a également ajouté la déclaration de la nullité des quatre procès, entachés par le soupçon de partialité de l'ancien juge Sérgio Moro et l'incompétence du treizième Tribunal fédéral de la ville méridionale de Curitiba.

La nouvelle décision judiciaire a tenu compte des informations fournies par les dirigeants de la société de construction Odebrecht.

La décision a été prise par le juge Frederico Botelho de Barros Viana, de la dixième Cour pénale fédérale du DF.

Cependant, selon le magistrat, le ministère public fédéral peut déposer une nouvelle plainte (accusation formelle devant la justice) s'il le juge opportun.

Botelho de Barros Viana a estimé que les charges retenues contre lui étaient fondées sur des éléments de la plainte déposée à la suite d'enquêtes menées par le PT Cuadrilla (groupe qui aurait été constitué pour détourner des fonds publics de Petrobras et d'autres entreprises d'État).

À son tour, cet ensemble aurait un appui matériel de l'affaire Guarujá triplex (prétendument reçu des pots-de-vin de la société de construction OAS par la remise de l'appartement et la rénovation de la propriété).

Dans le dossier de l'équipe, la Cour fédérale a acquitté Lula et d'autres ministres du Parti des travailleurs.

Le Bureau du Procureur lui-même a demandé l'acquittement sommaire de tous au motif qu'il n'y avait pas d'éléments constitutifs de cette organisation criminelle.

L'affaire Guarujá a été annulée par la décision de la Cour fédérale suprême, qui a jugé Moro partial dans la procédure.

La plainte n'a pas ce qu'il est convenu d'appeler la juste cause, condition nécessaire, selon la loi de procédure pénale, pour la poursuite de la procédure, a fait valoir le juge.

Selon l'équipe juridique de l'ex-président, '...) nous avons démontré que l'action pénale était basée sur une autre, connue péjorativement sous le nom de Cuadrilla del PT, dans laquelle Lula a été définitivement acquitté par le verdict du douzième Tribunal fédéral de Brasilia de la charge d'intégrer et de diriger une organisation criminelle'.

Source:PL)

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/269390-18e-victoire-de-lula-devant-la-justice-bresilienne>



Radio Habana Cuba